

DEPARTEMENT du

JURA

MAIRIE

D'EVANS



39700

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20/09/2022**

Convocation du 13/09/2022

Présents : François GRESET, Emmanuel BARBERET, Sylvie DENOUEAUX, André BONNET, Noëlle BRADMETZ, Alain DELITOT, Guy-Serge DOUDY, Pascal MOUGIN, Thierry QUANTIN, Aurore ROUX, Serge CORNOUEIL, Aïcha HENRY, Dominique DELIOT, Jacky HUDRY

Absent excusé : Raphaël BOURDENET

Secrétaire de séance : Aïcha HENRY

Approbation du compte rendu du Conseil du 11/07/2022 – approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **I – Point sur l'organisation du recensement de la population 2023**

Recherche d'un agent recenseur qui sera formé et rémunéré pour un mois environ à partir du 18 janvier 2023. Vous trouverez la fiche de poste détaillée ci-jointe.

Merci de joindre le secrétariat pour les personnes intéressées avant début novembre.

Choix du coordinateur, proposition : Serge Cornoueil, 2° adjoint.

Une enveloppe globale de 1197 € brut est destinée pour les deux postes Il est proposé que la totalité soit attribuée à l'agent de recensement.

Validation à l'unanimité.

## **II – Vote du taux de la taxe d'aménagement**

La part de la taxe d'habitation dévolue à la commune a largement diminué avant d'être transformée en compensation ; la compensation mise en place n'est que partielle ; il est proposé d'augmenter la part de cette taxe d'aménagement dans la mesure où une loi parue cet été impose un partage de la taxe avec l'intercommunalité (répartition dépend de deux critères principaux : patrimoine et investissement). Un vote est attendu avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022 sinon une taxe forfaitaire sera mise en place.

Actuellement la taxe d'aménagement est gérée par la DDT ; depuis Septembre la DDT n'est plus opérateur et c'est la DGFIP qui prend en compte les demandes de permis de construire pour percevoir la taxe d'aménagement dès lors que l'achèvement de travaux fait l'objet d'une attestation. Cette modification aura un impact sur le délai de perception de la taxe. L'enregistrement des permis sera dorénavant géré via des sites internet par la mairie.

Par ailleurs, la DGFIP prélèvera 3% de frais de gestion sur la taxe d'aménagement perçue (initialement aucun frais de gestion n'était demandé par la DDT).

Pour information, en 2021 coût demandé par l'ADS pour la commune, d'un permis de construire 253 € (16 déposés en 2021) – CU gratuit – CUB 101 € (16 déposés) – Demande préalable de travaux (ex ouverture de fenêtres, changement de couleur de façade, modification de clôture...) 177 € (39 demandes déposées).

Il est proposé au vote une augmentation du taux de 3% à 4,5%.

- voté à la majorité – 13 votes pour, 1 vote contre.

## **III – Vote de la part obligatoire à partir du 1/10/2202 destinée à la CCJN sur taxe d'aménagement**

Devant cette décision unilatérale de l'état, connue fin juillet, Il est proposé un taux minimum de 0,1% par la CCJN.

Ceci est un premier pas. Pour le 1/07/2023, la loi contraint les collectivités locales à préciser leur mode de calcul sur des critères encore flous dans le texte. Ils seront définis prochainement.

Votée à la majorité – 8 votes pour et 6 votes contre.

Devant ces directives précipitées et annoncées comme par hasard pendant la trêve estivale, nous avons décidés d'interpeler nos élus locaux, nous représentant auprès de l'état. Il est effet

insupportable de constater que le gouvernement augmente sa pression fiscale alors que la conjoncture nous amène à prendre de plein fouet une inflation galopante.

#### **IV – Vote du pourcentage d'exonération de la taxe foncière sur les constructions neuves.**

Depuis le 1/10/2021, les communes ont la possibilité de modifier l'exonération de la taxe foncière de deux ans sur les constructions neuves.

Toujours pour compenser l'érosion de la taxe d'habitation, il est proposé de limiter le taux à 40% au lieu des 100 % à partir du 1/10/2022.

Voté à l'unanimité.

#### **V- Départ en retraite de notre secrétaire de mairie**

Après plus de 30 ans au service de la commune, notre secrétaire a demandé son droit à la retraite pour 31/10/2022.

Un recrutement est en cours pour ce poste à mi-temps. La commune de Dampierre cherchant le même poste également à mi-temps nous avons coordonné notre recherche pour un temps complet.

Est soumis au vote l'habilitation donnée à M. le Maire pour signer les actes, les formalités Kadéos et contrats de prestation de services si besoin.

Voté à l'unanimité.

#### **VI – SICTOM**

Comme tous les ans nous devons présenter au conseil le rapport annuel du SICTOM.

Tous les membres présents en ont pris connaissance.

#### **VII – Mise à jour des numéros de rue**

Le groupe de travail s'est réuni dernièrement.

Les nombreuses nouvelles constructions actuelles et à venir rue de la laiterie, nécessitent une mise à jour de la numérotation des habitations. Elle sera soit traditionnelle ou métrique comme nous le propose le service de la POSTE.

Elle assure une prestation de 848 € pour positionner sur Google Map l'ensemble des rues avec point GPS sachant qu'à partir du 01/01/23 chaque mairie devra avoir un document officiel disponible aux services d'urgence (SDIS...).

Le principe de la prestation proposée par la Poste est voté à l'unanimité.

## **VIII – Rapport de la commission des travaux**

Ce groupe de travail s'est réuni pendant les vacances.

Différents types de travaux ont été envisagés.

- Abris bus : des quilles seraient envisagées pour sécuriser le devant de l'abri.
- Aménagement de l'espace fontaine avec places de parking et point livres.
- Terrain de boule à rénover (traverses à remettre...).
- Au cimetière aménagement et mise en place de signalisation pour la destination des déchets par bac en sortie (déchets verts et déchets plastiques).
- Entrée de l'école / logement communal : la commune gèrera la peinture et la CCJN prendra à son compte le changement de sol. Prévoir la possibilité de réaliser un faux plafond.
- Borne à incendie à changer Grande rue pour 2.200 € HT devis de la société LARTOT actuellement sur place.

Changement de la borne à incendie voté à l'unanimité.

## **IX – Forêt**

Concernant les coupes de l'année prochaine il est proposé de voter l'assiette de coupe pour l'année 2023 Parcelles 6r – 7r – 1aj .

Sont nommés garants : Dominique DELIOT

Emmanuel BARBERET

Serge CORNOUEIL.

Voté à l'unanimité.

L'affouage a été effectué pour cette année - il sera facturé en début d'année 2023.

## **X – Validation d'un remboursement EDF de 68,61 €**

Votée à l'unanimité.

## XI – Questions diverses

- Devant l'explosion du coût des énergies, nous avons repris le pré-diagnostic de l'**éclairage public** d'Evans réalisé en 2021 par le SIDEC. Il a été convenu de prendre rapidement contact avec notre prestataire pour évaluer les premiers travaux d'urgence pour diminuer notre consommation d'électricité et inscrire cette dépense au budget 2023.
- Il est rappelé que **tout nouvel habitant** est invité à venir se présenter en mairie. De même, tout changement impactant la composition du foyer doit être signalé de façon à ce qu'une information juste permette le calcul de la **taxe sur les ordures ménagères**. Tout foyer n'ayant pas transmis d'information sera évalué sur la base d'une famille de 6 personnes par la Communauté de communes Jura Nord.

Sont également évoqués les difficultés liées à la vitesse de circulation particulièrement dans la rue de la laiterie et rue de la Fontaine. La réfection ponctuelle et saisonnière de la chaussée par de l'enrobé à froid. Le changement de quelques panneaux de signalisation entre autres, le panneau d'entrée du village qui à disparu Grande Rue côté Dampierre...

Le repas des anciens est envisagé le 13/11/22. Prévoir une réunion prochaine du CCAS.

### Prochaine réunion de Conseil le 29/11/22.

Le Maire

François GRESET

PO –

E. BARBERET

1<sup>er</sup> Adjoint

The image shows several handwritten signatures in black ink, some of which are crossed out with a diagonal line. The signatures are arranged in a somewhat chaotic manner, overlapping each other. Some legible parts of the signatures include 'Barberet', 'Gresset', and 'Dampierre'. The overall appearance is that of a collection of personal signatures from various council members.